

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAONE

CANTON DE RIOZ

COMMUNE DE BUSSIÈRES

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 NOVEMBRE 2022

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du PV du 20 octobre 2022
- 2- Travaux sylvicoles 2023 (délib)
- 3- Avis du conseil municipal concernant le projet de création d'une centrale hydroélectrique sur l'Ognon au niveau du barrage de Geneuille / Bussières (délib)
- 4- Point dossier NOVAE : suite à donner (délib)
- 5- Questions diverses

Le Maire certifie sous sa responsabilité que la convocation du Conseil a été faite et affichée le 10 novembre 2022 et que le nombre de conseillers en exercice est de ONZE.

L'an deux mille vingt-deux, le 17 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Bussières s'est réuni dans la salle de convivialité sous la présidence de M. Emilien BRENOT, Maire.

**PRESENTS** : Mmes DUPONT Joëlle, GREFFE Emmanuelle, MACHETEAU COHADIER Jacqueline, NAVARRETE Véronique.

Ms BÉLIARD Hervé, BRENOT Emilien, DUCRET Guy, GOUX Loïc.

**ABSENTS EXCUSES** : M. BRETON Cédric (pouvoir donné à Mme DUPONT Joëlle), Mme DEBIEF Monique (pouvoir donné à Mme MACHETEAU COHADIER Jacqueline), M. FOLLETETE Nicolas (pouvoir donné à M. DUCRET Guy).

Conformément à l'article L2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme DUPONT Joëlle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées. M. BRENOT Emilien a déclaré la séance ouverte.

**1 – APPROBATION DU PV DU 20 OCTOBRE 2022**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**VOIX : 11**

**POUR : 11**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**2 – TRAVAUX SYLVICOLES 2023 (D51-2022)**

Le Maire informe que l'ONF propose d'effectuer des travaux sylvicoles en 2023 pour un montant de 2 648,30 € HT, soit 2 913,13 € TTC (pour une TVA à 10%). Il s'agit d'un dégagement mécanique (broyage au-dessus des

semis en régénération naturelle avec ouverture des cloisonnements d'exploitation existants) dans les parcelles 7r et 8r.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré :

- valident le devis de l'ONF d'un montant de 2 648,30 € HT, soit 2 913,13 € TTC avec une TVA à 10%,
- autorisent le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

**VOIX : 11          POUR : 10          CONTRE : 0          ABSTENTION : 1**

### **3 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LE PROJET DE CREATION D'UNE CENTRALE HYDROELECTRIQUE SUR L'OGNON AU NIVEAU DU BARRAGE DE GENEUILLE / BUSSIÈRES (D52-2022)**

Le Maire informe que la commission biodiversité s'est réunie le jeudi 03 novembre pour étudier ce projet. Elle est consciente que la recherche d'énergies alternatives est un enjeu important mais ce projet pose un certain nombre de questions de fond quant à sa faisabilité et les conséquences dommageables pour l'environnement, notamment pour la biodiversité :

- Les débits de la rivière ont été établis sur des moyennes de débits déjà anciens ne prenant pas en compte les débits des dernières années.
- Le volume des précipitations n'est pas homogène d'un mois à l'autre, contrairement à ce que dit l'étude ; il est au contraire très irrégulier et ne permet plus de recharger les rivières à leur niveau habituel, même après une période de pluie.
- Les changements climatiques font que les débits de la rivière sont conduits inexorablement à la baisse et l'étude n'en fait pas mention.
- La rentabilité financière n'est pas assurée ; le rendement escompté ne peut être atteint avec les valeurs de débit actuelles.
- La mise à sec du seuil du barrage aura lieu environ 75 jours par an avec des répercussions sur la biodiversité du seuil et du pied du barrage (flore, invertébrés, poissons...).
- La baisse du niveau de la rivière en amont (jusqu'à 26 cm !) va avoir un impact très fort sur les captages d'eau en amont du barrage et sur ce milieu exceptionnel qu'est « la vieille rivière » (ancien bras de l'Ognon). En effet, ce milieu naturel va devenir très peu humide, avec d'énormes répercussions sur la flore et la faune (amphibiens, poissons, libellules...) et sur la fonctionnalité hydraulique et écologique de l'ensemble du site (accélération de la mort de cet ancien bras mort de rivière).
- L'étude est par ailleurs insuffisante, à la fois dans sa présentation (il est difficile d'y voir les conséquences néfastes sur l'environnement qui ont été largement minimisées) et sur le fond (pas d'étude de l'impact réel du projet sur la biodiversité).
- Il semblerait que la version écrite du dossier disponible en mairie de Bussières ne soit pas la même que la version mise en ligne par les services préfectoraux, certaines données étant très différentes, voire contradictoires.
- Enfin, la commune de Bussières n'a appris l'existence de ce projet important (d'un montant de presque 2 millions d'euros, et qui a nécessité plusieurs années de montage du dossier) que lors de l'avis d'enquête publique, ce qui démontre un manque indéniable de concertation au niveau local.

La commission et le Maire propose donc aux conseillers d'émettre un avis défavorable pour ce projet.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré :

- émettent un avis défavorable concernant le projet de création d'une centrale hydroélectrique sur l'Ognon au niveau du barrage de Geneuille / Bussières,
- autorisent le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

**VOIX : 11          POUR : 11          CONTRE : 0          ABSTENTION : 0**

### **4 – POINT DOSSIER NOVAE : SUITE A DONNER (D53-2022)**

Le Maire informe que la commune ne souhaite payer qu'une partie de la facture n°2223 du 28/04/2022 pour constater ainsi son désaccord avec le montant réclamé (6 591,54 € HT, soit 7 909,85 € TTC).

La SGC de Gray nous informe qu'un certificat administratif (pour modification du montant) n'est pas suffisant et la réalisation d'une nouvelle facture par la société ne semble pas non plus possible puisque c'est précisément l'objet du désaccord...

Pour que la contestation de la facture puisse avancer, il convient de prendre une délibération exposant clairement le montant que nous sommes prêts à payer : 4 926,54 € HT, soit 5 911,85 € TTC. Cela correspond au refus de payer l'application des 10% sur les missions ultérieures non engagées.

Ainsi, le différend avec "NOVAE Architecture & Ingénierie" sera clairement établi. Et nous pourrons simultanément marquer le fait que nous ne sommes en accord que sur une partie de la facture.

Il conviendra ensuite de porter à connaissance de NOVAE notre position une fois la délibération prise (très important pour le contentieux ultérieur) même si elle a déjà été exposée à plusieurs reprises.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré :

- valident cette proposition de règlement partiel de la facture n°2223 du 28/04/2022 d'un montant de 4 926,54 € HT, soit 5 911,85 € TTC,
- autorisent le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

**VOIX : 11**

**POUR : 11**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

## **5 – QUESTIONS DIVERSES**

- Report de la réunion du conseil municipal du 01/12/2022 au **15/12/2022**.
- Invitation des conseillers municipaux pour la présentation du rapport d'activités 2021 de la CCPR à 19h à la salle des fêtes communale de Chaux-la-Lotière avec les conseillers municipaux des communes de Boulot, Boulot, Buthiers, Chaux-la-Lotière et Voray-sur-l'Ognon.
- Autorisation reçue de la préfecture pour célébration mariage civil et baptême républicain dans la salle de convivialité.
- Travaux entrée route de Boulot et route de Geneuille : début des travaux fin de cette semaine pour une durée de 3 semaines sur Boulot et encore à définir sur Geneuille.
- Les décors de Noël en bois seront posés le samedi matin 3 décembre (rappel : elles ne seront pas illuminées) ; les traversées de rues des entrées du village seront posées la semaine suivante.
- Demande de subvention reçue de l'Association Sportive de Perrouse section Football ; une réponse négative sera envoyée.
- La date du samedi 21 janvier après-midi est retenue pour les vœux du Maire. A confirmer cependant.
- L'arbre de Noël des enfants des villages de Boulot, Boulot, Bussières et Chaux-la-Lotière aura lieu le dimanche après-midi 11 décembre. Il est demandé aux membres du conseil municipal d'aider à la préparation le samedi après-midi 10 décembre et à l'arbre de Noël du dimanche 11 après-midi.
- Jacqueline MACHETEAU COHADIER et Hervé BELIARD font un retour sur le conseil d'école des Bobuchots du 15 novembre.
- Loïc GOUX fait part d'une demande des enfants du village d'installer une table de ping-pong en dur vers le terrain multisports.
- Carte de remerciements de la famille d'Alice DUPONT pour les fleurs offertes par la commune.

**Fin du conseil à 22h30**

